

Sécurité incendie

## PROGRAMME DE VISITES RÉSIDENTIELLES DES POMPIERS

Pour diffusion immédiate

**Saint-Hyacinthe, le 5 mai 2022** – Les pompiers du Service de sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Hyacinthe effectueront la visite des résidences des secteurs de Douville et Cascades (centre-ville). Ce programme de visites s'étendra du mois de mai jusqu'au mois d'octobre.

Il est possible que les pompiers doivent entrer dans les résidences pour vérifier les avertisseurs de fumée. Par conséquent, les visites seront réalisées dans le respect des mesures sanitaires en vigueur émises par le gouvernement du Québec.

Au préalable, le SSI recommande aux citoyens de vérifier leurs avertisseurs. De cette façon, si un avertisseur est non fonctionnel, il pourra être corrigé immédiatement, ce qui évitera l'émission d'un avis d'anomalie.

Ces visites s'inscrivent dans le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe. Par la même occasion, le SSI en profitera donc pour informer et sensibiliser les citoyens sur les détecteurs de monoxyde de carbone, les extincteurs portatifs et les foyers extérieurs.



### Quelques conseils d'entretien d'un avertisseur de fumée

- Le remplacer lorsque l'on emménage dans un nouvel endroit.
- Remplacer la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent (utiliser le type de pile recommandée par le fabricant). Aussi, privilégier les modèles avec des piles au lithium, qui ont une durée de vie de 10 ans.
- Ne jamais utiliser de pile rechargeable, à moins que le manufacturier le recommande.
- À l'aide d'une brosse douce, passer l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur, au moins une fois par année, sauf pour l'avertisseur électrique qu'il ne faut jamais ouvrir. Nettoyer l'extérieur seulement (cela empêche que la poussière s'accumule sur les capteurs de fumée).
- Ne jamais peindre l'avertisseur de fumée.

### Saviez-vous que...

L'avertisseur de fumée, ou détecteur de fumée, permet de réagir rapidement et de sauver des vies ! Il alerte les occupants par un signal sonore lorsqu'il y a présence de fumée. En cas d'incendie, vous avez moins de 3 minutes pour évacuer votre résidence.

Pour les questions relatives aux visites résidentielles, composez le 450 778.8300, poste 8559.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8300

